



## FICHE PROJET

« Appel à projet jeunes 11-17 ans»

*A retourner pour le 1er juin 2026 au plus tard*

Eligibilité : Chaque équipement peut présenter jusqu'à deux demandes maximum à l'exception des PS jeunes qui peuvent déposer jusqu'à 4 demandes

### I – Présentation du projet

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme souhaite renforcer son soutien auprès des publics âgés de 11 à 17 ans révolus.

Cet appel à projets a pour ambition d'accompagner les structures qui accueillent des jeunes porteurs d'initiatives, en leur proposant un soutien financier fondé sur deux principes essentiels :

- ✓ la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les jeunes,
- ✓ la participation active des jeunes dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets.

L'objectif est de soutenir une démarche éducative et participative, favorisant la prise de responsabilité, l'autonomie et l'intégration sociale des jeunes.

### II – Champ de l'appel à projet

Les projets soutenus par la Caf pourront s'inscrire dans les domaines suivants :

- La citoyenneté et vie sociale
- L'humanitaire et la solidarité internationale
- Les sciences et techniques
- La culture
- Le numérique
- Le sport (hors participation à des compétitions)
- Les loisirs
- Les départs en vacances en autonomie

Projets non éligibles :

- Les sorties organisées par les établissements scolaires
  - Les accueils destinés uniquement à des mineurs en situation de handicap encadrés par les équipes médico-sociales habituelles
  - Les activités organisées par les Maisons des adolescents
  - Le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes
  - Les séjours linguistiques
  - La participation à des compétitions sportives
- ✓ Les jeunes devront s'appuyer sur un adulte référent qualifié, titulaire d'un diplôme dans le champ de l'animation (DEFA, BEATEP, BPJEPS, BESAPT, DEUST Animation...) ou du travail social (éducateur spécialisé, assistant social, DUT Carrières sociales...).

- ✓ Les familles devront être associées à la démarche afin de renforcer le lien éducatif et la cohérence du projet...

### **III – Objectifs**

- ✓ Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des jeunes en les impliquant dans la construction de leurs actions,
- ✓ Encourager leurs initiatives et leur capacité à entreprendre,
- ✓ Contribuer à leur épanouissement et à leur intégration dans la société
- ✓ Permettre l'élaboration de nouvelles offres sur le temps péri et extrascolaires en s'appuyant sur leur expression.

### **Critères de sélection**

- ✓ Niveau d'implication et de participation des jeunes,
- ✓ La plus-value éducative et sociale du projet pour les jeunes,
- ✓ Qualité de l'encadrement,
- ✓ Cohérence du projet avec la politique jeunesse du territoire.

### **IV – Modalités d'intervention financière**

Le soutien prendra la forme d'une subvention de fonctionnement.

- ✓ La Caf pourra financer jusqu'à 80 % du coût total du projet,
- ✓ Le montant maximum attribuable est fixé à **5 000 €** dans la limite de l'enveloppe votée par le conseil d'administration de la Caf de la Somme.

### **V – Modalités de réponse à l'appel à projet**

Les structures intéressées devront transmettre leur dossier **au plus tard le 1er juin 2026** à l'adresse suivante :

**As-projets@caf80.caf.fr**

Chaque projet devra être accompagné d'une **fiche descriptive détaillée**.

### **VI – Modalités de versement de la subvention**

- ✓ La notification de décision sera transmise **avant le 30 juin 2026**.
- ✓ Un acompte de 70 % sera versé en **juillet 2026**, le solde étant réglé après réception et validation du bilan final et au regard des dépenses réellement engagées.

Le bilan qualitatif, quantitatif et financier devra être envoyé avant le **30 mars 2027** à la même adresse

**As-projets@caf80.caf.fr**

En l'absence de bilan transmis, **l'acompte devra être remboursé**.

